IPDHOR / ASBL

Initiative Pour La Protection Des Droits De l'Homme Et La Réinsertion Sociale

LUCHA

Lutte pour le Changement

I. Remerciements

Ce rapport est le fruit de **l'initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale et le Mouvement Citoyen lutte pour le changement Section de Kolwezi.**

Ce travail s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen afin de promouvoir la redevabilité des institutions de la Province du Lualaba.

Il est de notre devoir d'être exigeant vis-à-vis de nos autorités pour nous rendre compte de toutes actions gouvernementales réalisées au court d'un exercice budgétaire dans la province du Lualaba.

Ainsi, nous remercions toutes les personnes qui ont accepté de collaborer à la collecte des données et à la rédaction du présent rapport.

Nos remerciements vont particulièrement aux journalistes, aux acteurs de la Société Civile et aux médias qui ont fait preuve de professionnalisme lors de la réalisation de ce rapport.

1. **Pour plus de Précision : IPDHOR ASBL**
2. **Pour la lucha**

Cellule de communication

II. LA LISTE DES ACRONYMES

1. LUCHA : lutte pour le changement
2. IPDHOR : initiative pour la protection des droits de l'homme et la réinsertion sociale
3. RN39 : la route nationale N°39
4. IGF : inspection générale des finances
5. AGRIPEL : Agriculture, pêchée et Élevage
6. IPP : inspecteur Principal Provincial
7. DIPROSEC : Directeur provincial de service de contrôle et de la paie
8. INSPOOL : Chef d'antenne au corps des inspecteurs
9. PNMLS : Programme National Multisectoriel de lutte contre le Sida
10. OCC : office congolais de contrôle
11. REDIDESO : la régie de production et de distribution d'eau et l'électricité
12. RENATELSAL : le réseau national de télécommunication par satellite
13. RVA : régie des voies aériennes
14. CEEC : centre d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales
15. ACE : Agence congolaise pour l'environnement
16. SAEMAPE : service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière à petite échelle.
17. DRLU : Direction des recettes du Lualaba

INTRODUCTION GENERALE

A. CONTEXTE

Jadis le souverain était celui qui possédait une grande richesse et l'autorité qui régnait dans un système purement dictatorial, l'accession au pouvoir engendrait un terrible combat de force entre frères qui se battaient pour accéder au trône. Aujourd'hui les choses sont différentes, certes, il y a toujours des dictateurs mais les manifestations d'apparats et de pouvoir dans le passé sont toujours différents de celles du présent.

Dans des nombreux pays, les autorités doivent rendre compte à leurs gouvernés et sont tenus responsables de la gestion de fonds publics. Elles se conforment aux règles et aux prescriptions des lois en vigueur, et si elles dérapent les institutions et les citoyens sont là pour les remettre à l'ordre ou pour leur rappeler leurs devoirs.

L'accès difficile à certaines informations notamment l'octroi des marchés publics et le manque de publication de données sur le site web de la province nous ont poussés à nous intéresser à ces questions en tant que citoyen.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen pour rendre les gouvernants redevables aux gouvernés dans toutes leurs actions posées pour atteindre l'intérêt général. Ce qui pousse à renforcer généralement la vigilance des gouvernés à travers un engagement civique et une participation active, afin d'instaurer une culture de transparence avec comme objectif d'amener les dirigeants à rendre compte de leurs décisions.
La redevabilité et le contrôle constituent une mécanique démocratique qui permet d'établir la collaboration entre les citoyens et les gouvernants.

Cette collaboration est importante aussi pour la province du Lualaba. C'est dans cette optique que nous avons mis sur pied un baromètre permettant d'évaluer les actions du gouvernement Provincial, dans Le but de chercher à comprendre et appréhender comment se réalise le travail du Gouvernement provincial dans les deux ans de la gestion provisoire.

La mission est de voir les autorités être capables de répondre aux besoins des citoyens à travers une gestion orthodoxe de la chose publique avec équité, transparence et justice. Ce baromètre nous permet de parler de toutes les questions liées au statut actuel du Gouvernement Provincial qui agit en toute illégalité, de la gestion Provisoire sur tous les aspects au regard de la prévision budgétaire des exercices 2021 et 2022.

Le baromètre analysera les questions suivantes :

1. Éducation

2. Agriculture, pèche et élevage
3. Santé
4. Environnement
5. Énergie
6. Urbanisme
7. Social
8. Politique, justice et droits
9. Infrastructures
10. Transports
11. Sécurité
12. Mines
13. Emploi

B. OBJECTIF DU TRAVAIL

Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont de :

- Assurer le contrôle citoyen afin de permettre aux populations d'en faire une activité courante et possible pour tous ;
- Rendre les autorités redevables vis à vis des gouvernés et respectueuses de la prévision des actions gouvernementales pour chaque exercice d'édit budgétaire ;
- Pousser les autorités à assurer les contrôles rigoureux et le suivi de leurs actions gouvernementales ;
- Analyser et Comprendre la gestion provisoire prolongée de la province du Lualaba
- Exiger l'organisation des élections de gouverneur dans la province du Lualaba afin de mettre un terme à ladite gestion.

C. METHODOLOGIE D'ENQUETE

Pour atteindre les objectifs ci-hauts évoqués, **la LUCHA et l'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale** (**IPDHOR Asbl**) ont mis en place une commission constituée de 4 membres en raison de deux membres par structure pour une durée des 6 mois.

Cette Commission avait pour objectif de récolter les données auprès de nos sources. Nous avons utilisé les méthodes et les techniques suivantes : documentaire, l'observation participante, les interviews ainsi que la méthode analytique qui nous a permis d'analyser les informations diffusées par les médias.

D.DIVISION DU RAPPORT

Notre baromètre vise à évaluer les réalisations des actions gouvernementales de deux ans et à analyser la situation qui a fait que la gouverneure intérimaire est devenue gouverneure titulaire, sans élections et en violation des lois de la république.

Ce travail aura trois chapitres à savoir :

- **Chapitre premier** : Le statut de la Province du Lualaba pendant deux ans
- **Chapitre deuxième** : Baromètre de suivi des actions du Gouvernement Provincial pendant deux ans.
- **Chapitre troisième :** à qui profite ce désordre institutionnel dans la province du Lualaba

Ces trois chapitres seront précédés par une introduction générale et finiront par les recommandations et une conclusion générale.

F. DIFFICULTEES RENCONTREES

Le travail de la commission d'enquête s'est buté à plusieurs difficultés dont les plus importantes sont :

- L'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains pour la commission d'enquête de l'IPDHOR **Asbl et la LUCHA** dans la Province du Lualaba
- L'absence des données sur le site web de la Province
- La peur et la réserve observée auprès des certains enquêtés
- La stigmatisation et les menaces envers nos enquêteurs.

CHAPITRE PREMIER : LE STATUT DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU LUALABA PENDANT DEUX ANS

I.1. APERÇU HISTOIRIQUE DE L'AVENEMENT DE DEMEMBREMENT DES PROVINCES

La Constitution du 18/02/2006 prévoit à son article 2, en plus de la Ville de Kinshasa, 25 Provinces dotées de la personnalité juridique jouissant de la libre administration ainsi que l'autonomie de Gestion de leurs ressources économiques, Humaines, Financières et Techniques. Aux termes de l'article 226 de la Constitution, ces 25 Provinces devraient être installées endéans les 36 mois qui suivent l'installation des institutions politiques que prévoit la Constitution,[1] étant entendu que l'installation du sénat était considérée comme point de départ du délai de mise en place effective des nouvelles Provinces tel que définie par la Constitution.

Il y a eu un grand retard dans la mise en œuvre des Provinces, soit 8 ans après que la Constitution ait été votée et promulguée. C'est dans la précipitation et en violation de l'article 5 de la Constitution,[2] que les animateurs des nouvelles Provinces ont été nommés, en suite, les élections des Gouverneurs ont été organisées dans toutes les Provinces démembrées à l'issue desquelles, pour la Province du Lualaba, Monsieur RICHARD MUYEJ MANGEZE MANS sera élu Gouverneur et Madame FIFI MASUKA Vice-Gouverneur.

---

[1] Constitution du 18/02/2006, article 226, et 2 de la RDC

[2] Idem, article 5, RDC

Mercredi, 10/avril/2019 au cours du scrutin organisé à l'Assemblée Provinciale du Lualaba par la CENI, les mêmes animateurs ont été reconduits, c'est-à-dire Monsieur RICHARD MUYEJ MANGEZE MANS et FIFI MASUKA SAINI respectivement Gouverneur et vice-gouverneur, 19 députés sur 22 ont voté pour leur reconduction.

En décembre 2020, le Gouverneur fut rappelé à Kinshasa par le Vice Premier Ministre ayant les affaires intérieures dans ses attributions, peu avant la tenue de la Conférence des Gouverneurs de la même année. Depuis lors, Monsieur Richard MUYEJ n'est plus revenu au Lualaba pour raison de santé. Se fondant sur les conclusions du contrôle des comptes de la province effectuée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ; l'Assemblée Provinciale avait décidé en septembre 2021 de retirer sa confiance au Gouverneur RICHARD MUYEJ, en lui reprochant le détournement de plus de 369 Millions de dollars américains, fond**s** décaissés sans justificatifs.

I.2. LA GESTION PROVISOIRE EXCEPTIONNELLE

Pendant toute la période d'absence du Gouverneur, son intérim a été assuré par madame FIFI MASUKA, Vice-Gouverneur de Province**.**

Dans cette période de gestion par intérim , nous avons constaté une dépravation des mœurs (insulte, menace, moquerie, clientélisme, manque d'une tolérance politique, l'incivisme politique .intimidation , décision impopulaire), nous avons vu durant ces deux ans la Province du Lualaba se transformer naturellement en chantier qui malheureusement, certains travaux réalisés par certaines entreprises ne font pas l'unanimité, avons vu l'amélioration des conditions de vies des travailleurs et agents du gouvernorat se réjouissant de leur 13^{em} mois , une opération fut lancée dénommée **zéro délinquant en violation de l'article 16 de la constitution et la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples à ses article 1, 2,3, et 4 y compris les conventions ratifiées[i3]par la RDC.**

Sans oublier la création des services tels que **:**Traçabilité attaché au Ministère des Mines et au Gouvernorat y compris la division de reconstruction attachée au Ministère des infrastructures, le réaménagement du Gouvernement Provincial, la démolition des échoppes commerciales et les maisons d'habitations situées de part et d'autres de la route nationale n° 39(la RN39), Route Kolwezi vers Likasi, à partir du Village MUSOMPO jusqu'à MUPANJA ; la démolition de 26 maisons d'habitations aux quartiers latin et camp Massart, ainsi que la démolition d'une trentaine de maisons de part et d'autre des rails SNCC, au Quartier Moïse Tshombe, dans la commune de Manika[4]

Rappelons qu'à ce début tout commence par un message officiel du Vice Premier ministre ayant les affaires intérieures dans ses attributions, jeudi 17/décembre 2020

---

[3] La charte africaine des droits de l'homme et des peuples

[4] Entre Amateurisme et complaisance d'État, que retenir de l'opération zéro délinquant dans la province du Lualaba/RDC

convoquant le Gouverneur à Kinshasa suite à leurs lettres réponses et répliques qu'ils avaient écrites à l'Assemblée Provinciale du Lualaba dénonçant une mégestion du Gouverneur.

Pendant son séjour à Kinshasa le Gouverneur avait participé à la conférence des Gouverneurs, du coup, il tombe malade et obtient l'autorisation d'aller se faire soigner en Afrique du sud en janvier 2021.

Au nom du principe de la continuité de l'État, les lois de la République prévoient un mécanisme provisoire en cas d'absence du titulaire, d'office son adjoint joue l'intérim.

Cette Gestion provisoire revêt un peu un caractère exceptionnel vu sa complexité, nous sommes vendredi 10/septembre/2022, une plénière fut convoquée par le bureau de l'Assemblée Provinciale du Lualaba avec un seul point à l'ordre du jour : **Analyse sur le contrôle des comptes de la province effectué par l'IGF dans Province du Lualaba,** quelques jours avant, alors que l'inspecteur général des finances a affirmé haut et fort que toutes les Provinces ont été mal gérées.

Il ressort de cette plénière un vocabulaire peu connu dans le milieu intellectuel << **retrait des confiances** >>**,** 13 Députés sur 18 Présents dans la salle ont voté oui, à l'absence de l'incriminé.

Il sied de rappeler qu'un retrait de confiance est un acte immatériel et par conséquent ne doit pas être sanctionné par un vote.

Samedi 26/02/2022, cette fois ci, le Président de l'Assemblée Provinciale du Lualaba LOUIS KAMWENYI MATAYILA par le biais de son avocat, maitre Josué MPELE a réitéré la plainte contre le Gouverneur MUYEJ en indiquant que la résolution N°001/BUR/LBA/09/2021 du 10/septembre /2021, l'Assemblée Provinciale avait décidée à la majorité de mettre en accusation l'incriminé ci -haut cité[5],

Jeudi, 17/Nov. /2022, l'Assemblée Provinciale vote au cours d'une plénière les résolutions autorisant le Procureur près la cour de cassation de poursuivre le Gouverneur MUYEJ et l'ouverture d'une instruction en charge de l'Ex Ministre Provincial d'Agripel , il faudra noter que pendant que tous ces démêlées judiciaires rien n'est retourné dans le compte du trésor public ni personne n'est aux arrêts pour détournements des deniers publics, Cependant, un passage miraculeux fut opéré sans organiser les élections le Vice-Gouverneur paradoxalement s'autoproclame Gouverneur titulaire, une situation ambigüe a été conçue et mise sur pied pour placer la Province du Lualaba sous une assistance respiratoire de la mamelle de l'Oligarchie Kinoise et pour preuve, une mise en accusation a déjà été votée par l'Assemblée Provinciale, le Gouverneur MUYEJ tombe au regard des articles 160 de la loi électorale[6] et l'article 67 de la loi N°08/012/DU 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces , pour qu'une mise en accusation soit constatée, néanmoins,

---

[5] La résolution n°001/BUR/LBA/09/2021 du 10/septembre /2021

[6] L'article 160 de la loi n°17 /013/du 24 décembre 2017 modifiant et complétant la loi n°o6/006/ du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales et locale telle que modifiée à ce jour

l'accusé doit être entendu malheureusement, ça n'a jamais été le cas. Nous regrettons que ça soit une jurisprudence[7].

Le Vice Premier Ministre ayant les affaires intérieures dans ses attributions, juriste de surcroit refuse de constater un vide, afin de notifier la CENI pour que l'élection du Gouverneur et vice-gouverneur soit organisée conformément aux lois de la république.

Jeudi 26 mai 2022, alors que les Lualabais vaqués librement à leurs occupations, une information tombe comme les cheveux dans sa soupe, un remaniement est fait dans la province du Lualaba par le Vice-Gouverneur, et il se pourrait qu'elle se référait à une lettre que de VPM lui aurait écrite que nous ne connaissons pas le contenu si ce n'est qu'à elle-même la concernée.

Malheureusement, Le VPM de l'intérieur est juriste sensé respecter les lois de la république, fort et de constater qu'il est le premier à violer les lois.

L'ordonnance N°20/O17/du 27/**mars** 2021 **fixant les attributions des ministres** ne *l'autorise* pas d'écrire à un Vice-Gouverneur ou à n'importe qui d'effectuer un quelconque remaniement[8]. Ce même remaniement a non seulement un caractère illégal et inconstitutionnel, il viole également un des principes sacro-saints du droit administratif appelé' **parallélisme de forme'**

Ici, nous avons voulu démontrer noir sur blanc que sa Présence à la tête de la province du Lualaba est illégale et ceux qui la maintiennent les font en violation de la constitution et les lois de la République.

CHAPITRE DEUXIEME : BAROMETRE DE SUIVI DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES DE LA GESTION PROVISOIRE PENDANT DEUX ANS.

II.1. TABLEAU SYNOPTIQUE DE QUELQUES REALISATIONS ET ACTIONS PENDANTES

AXE	ACTIVITES PREVUES	REALISATIONS	ACTIONS PENDANTES
EDUCATION	**Subvention aux Etablissements publics : DIVISIONS, IPP et DIPROSEC, S/DIVISIONS, ANTENNE, SECOPE, INSPOOLS**	Pour la subvention de l'exercice budgétaire 2022, 20% a été réalisé pour le fonctionnement des divisions d'IPP et DIPROSEC	80% de ce qui a été prévues pour d'autres établissements n'ont pas été réalisés page 29 de l'édit budgétaire portant budget de la province du Lualaba exercice 2022,

[7] L'article 67 de la loi n°08/012/du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces

[8] L'ordonnance, n°20/017/du 27/mars2021 fixant les attributions des ministres en RDC

	Interventions économiques, sociales, scientifiques, culturelles pour l'exercice 2022	Organisation de la journée de l'enseignement, Prime des fêtes des enseignants	Il est important de savoir qu'il y a plusieurs irrégularités dans les différents protocoles d'accord entre le gouvernement et les bancs syndicaux Et les Nouvelles Unités sont encore sacrifiées et la procédure reste en cours pour les enseignants d'être rémunérée
	Acquisition d'équipements de transport prévue pour l'exercice 2022	Pas d'action tangible	Cependant 72 motos furent achetées mais pas encore distribuées aux inspools, REINS, inspecteurs …

	Acquisition d'équipements éducatifs et sportifs	Bancs scolaires qui s'évaluent à 10%	Non réalisé mais prévue ▪ Manuels scolaires ▪ Matériel didactique ▪ Bibliothèques Scolaires, matériels, laboratoire, atelier Equipement pour les écoles techniques et Les Fonds documentaires
SANTE	**Produits, médicaux phar maceutiques vét**	Pas d'actions tangibles et absence	Notons que les indicateurs ne sont pas réalisés, une épidémie a ravagé les vaches dans les

	érinaires et intrants spécifiques pour 14 Zones de santé de la province	de préservatif à la PNMLS Lualaba	fermes de territoire de Sandoa et, amaigrissements des vaches
	Intervention économique, sociale, Scientifique et culturelle.	Certaines actions ont été réalisées	Cependant certains agents recrutés pendant la période de Covid-19, ne sont pas payés jusqu' aujourd'hui.
	Acquisition d'équipement médico-chirurgicaux, diagnostic et hospitaliers	Il sied de rappeler que l'acquisition d'équipements médico-chirurgicaux, de diagnostic, quelques actions ont été réalisées	Néanmoins, quelle que soit l'acquisition des matériels mais certains hôpitaux de territoire ne sont pas équipés et une carence des ressources humaines
	Construction d'édifices de bâtiments	Certains ouvrages ont été réalisés et les autres chantiers continuent d'être exécutés et s'agissant des territoires qu'il ya beaucoup à faire pour l'exécution de ce qui a été prévu	Le cas des actions telle que : Cliniques Universitaires qui s'évaluent à 4 691 925 000FC et le bâtiment moderne de l'hôpital général de Mwangeji qui coûterait 3 127 950 000FC, cependant les travaux de bâtiment de PNMLS Finance au tour de 30% dont l'entrepreneur a suspendu les travaux[9] par manque de financement.

[9] Projet d'édit portant budget de la province du Lualaba pour l'exercice 2022, fiche de dépouillement des dépenses/volume V/VI, Kolwezi, décembre, 2021

L'AGRICULTURE	**Produits chimiques et organiques (destinés à l'acquisition des engrais herbicides, pesticides) Semences agricoles et produit agroalimentaire**	Certaines activités ont été réalisées comme prévu.	Cependant, que la distribution a posé problème jusqu'à nos jours (Distribution sélective).
	Acquisition d'équipement agro-sylvo-pastoraux pour l'acquisition des facteurs de production liés au projet agricole autonome.	Vérification en cours	Lors de notre recherche, il semblerait que certains citoyens ont une perception de voir comme une propriété privée.
	Les statistiques éléments générateurs des dépenses, l'acquisition de moteur hors-bord et gilet de sauvetage.	Action non tangible	Aucune communication officielle des autorités qui attestent l'acquis de ces biens dans la province du Lualaba.
	Constructions diverse (minoterie industrielle à MULOMBA)	Action non tangible	Il se pourrait que Rien n'ait été réalisé pour une construction comme prévu en 2022[10]

[10] Idem (édit budgétaire

URBANISME	**Construction d'édifices, des bâtiments**	Aucune des actions tangibles pour ces deux ans.	Nous avons constaté que le gros de nos édits budgétaires de deux exercices 2021, 2022 sont alloués aux rémunérations des ministres et leurs équipes[11].

	Prestations intellectuelles, d'organismes de formation et divers	Aucune des actions tangibles	Nous avons un regret de constater qu'il Ya une absence de maîtriser du secteur de l'urbanisme pour proposer des activités qui doivent impacter le développement de la communauté
	Construction des diverses ouvrages	Rien n'a été réalisé, pas d'action tangible	Absence des projets réalistes Pour booster un développement, afin d'impacter positivement la province du Lualaba, notons que c'est un secteur conflictuel, dont le laisser-aller a permis les agents d'escroquer les citoyens lambadas.

[11]) Projet d'édit budgétaire portant rectificatif de la province du Lualaba pour l'exercice 2021, fiches de dépouillement des dépenses, volume VI/VI Kolwezi, juin 2021

INFRASTRUCTURES	**Construction d'édifices des bâtiments (bureaux et résidences)**	Nous avons vu quelques ouvrages être construit et d'autres n'ont pas été réalisés, cependant, qu'il ya beaucoup à faire pour ce qui a été prévu	Notons que plusieurs ouvrages qui ont été lancés sont en cours d'exécution[12]
	Construction des routes, pistes, ponts aéroports, bâtiments	Il a été prévu pour 2021 et reconduit en 2022, pour divers projets de construction des ponts sur diverses rivières ainsi que aérodromes de kasaji et dans les cinq territoires	Presque 25% de réalisation et 10% d'ouvrages en cour d'exécution et d'autres n'ont jamais été lancés jusqu'à nos jours
	Pour constructions diverses dont la voirie urbaine, construction des caniveaux et routes de contournement poids lourds (Construction, réhabilitation et asphaltage de la voirie du Lualaba	Nous avons vu quelques réalisations des certaines routes susmentionnées sur une fiche de dépouillement des penses exercices budgétaires 2021 et 2022	Le gouvernement provincial n'a pas réalisé toutes les actions prévues en 2022 et certaines ont été poussées en 2021-2022,
	Réhabilitation des routes d'intérêt provincial	Aucune action tangible ; cependant 15% de la réalisation de la route de Sandoa	Route en terre battue de KASAJI Sandoa est praticable, cependant le tronçon **Sandoa Musumba** est encore en cours de réhabilitation.

[12] Idem

			cependant kasaji Kolwezi devient impraticable [13]
ENVIRONNEMENT	**Soins de reboisement (par Ha) et plantation d'arbres à croissance rapide**	Les activités réalisées en 2021 c'était évaluées à 10 %	Cependant [14]beaucoup de choses restent à faire par manque du réalisme dans le chef des dirigeants[15]
	Repérage des zones en érosion et drainage	Pas d'actions tangibles	Cependant notre ville de Kolwezi est trop menacée par des érosions aucune intervention pour sauver les quartiers pire encore certaines érosions sont provoquées par des chantiers irréalisables, le cas de l'avenue Mobutu quartier Kasulo et Joli site Cinquantenaire
	Installation de la pépinière et renforcement de la lutte contre le braconnage et construction d'édifices de bâtiments (accomplissement	Pas d'actions tangibles	Après notre vérification nous n'avons pas trouvé les toilettes modernes construites dans la province du Lualaba qui coûterait 720 000$, cfr page 100 de la fiche de dépouillement de dépenses du budget rectificatif exercice 2021[16]

[13] Projet d'édit idem
[14] Projet d'édit, portant budget de la province du Lualaba pour l'exercice 2022, fiche de dépouillement des dépenses, volume III/VI, Kolwezi, décembre 2021
[15] Projet d'édit portant budget de la province du Lualaba pour l'exercice 2022, fiches de dépouillement des dépenses, volume IV/VI, Kolwezi, décembre 2021
[16] Page 100, de projet d'édit portant budget rectificatif de la province du Lualaba pour l'exercice 2022, fiche de dépouillement des dépenses, Volume VI/VI, Kolwezi, juin 2021

	et construction des toilettes modernes		
	Construction des diverses, pour la construction module de traitement des ordures – 1er phase ainsi que les travaux en rapport avec la lutte antiérosives	Aucunes des actions tangibles	Cependant, comme prévu avec une somme qui voisinerait un montant estimé à 2 000 700 000 FC, mais nous n'avons pas vu des stratégies pour mettre fin à ce fléau qui a même occasionné un décès d'enfant.
	Pas des actions tangibles	Aujourd'hui nous pensons que si on avait ce laboratoire on devait savoir la qualité d'eau des puits que nous buvons.	
ENERGIE	**a) Secteur de l'eau :** **Forage de puits industriels au quartier Joli Site, Kakifuluwe, et, et Cellule MUYEJ,**	Plus ou moins 20% des activités réalisées, mais nous n'avons pas des puits industriels	Malheureusement cette pratique de forage est à la base de disfonctionnement de la REGIDESO. L'eau des puits devrait en principe être examinée par l'OCC pour en déterminer la qualité.
	Remplacement des pompes manuelles par celles de solaires à Sandoa, **Forage des puits semi industriels dans la Cellule Lupundu** **Aménagement de la source Katampa a Lubudi,** **Batterie pour le renforcement des panneaux scolaires à KANZENZE,**	Parmi les activités prévues certaines ont été réalisées, nous les évaluons à 45%,	Lors de nos investigations, nous sommes rendus compte qu'il ya eu des actions réalisées et les autres en cours d'exécution.

	Adduction en eaux du centre de négoce Musompo.		
	Electricité Electrification du central spatiale RENATELSAT Electrification des nouveaux quartiers	Pas d'action tangible	Sans complaisance, l'énergie est un secteur ou des pesanteurs persistent et dont les autorités sont incapables d'apporter les solutions idoines pour booster un développement harmonieux de la province. Une analyse des causes structurelles et de mise.
	Electrification du centre de négoce de Musompo, Eclairage site (centre de négoce) de Musompo Les quartiers résidentiels	On a vu le site être éclairé	Cependant plusieurs quartiers résidentiels continuent d'être dans les ténèbres. Violation de la loi n°14/011/du 17JUIN 2014 relative au secteur de l'électricité, par l'absence des compteurs afin de lutter contre la tarification forfaitaire.
	Connexion au réseau électrique	Il est difficile de nier ni affirmer de cette exécution qui semble n'est spécifier l'endroit, page 37 de projet d'édit portant budget rectificatif de la province du Lualaba pour l'exercice 2021, volume VI/VI, KOLWEZI, JUIN 2021	Néanmoins qui coûterait environ 309 715, 34 $,
TRANSPORTS	Construction divers ouvrages (constructions des bâtiments d'un organisme de contrôle technique des véhicules	Pas d'actions tangibles	Néanmoins, plusieurs péages ont été érigés mêmes au fin fond ou les routes sont impraticables, dans le but de récolter les impôts. et l'anarchie organisée dans le chef des chauffeurs

SOCIAL	Achat des pagnes, autres (casquettes, T-Shirt pour l'organisation des manifestations des journées internationales	Voilà une de réalisation dans le social pour l'exercice 2021, mais après avoir parcouru nous nous rendons compte que le gros a été affecté aux rémunérations ce pour des agents et les ministères	Pas une volonté d'améliorer les conditions sociales les gros ce pour le voyage et le salaire, Licenciement massif des certains agents des différents ministères, la fonction publique et du Gouvernorat
Mines	Interventions économiques, sociales, scientifiques et l'accompagnement des coopératives	Pas d'actions tangibles	Il ya eu création de service appelé traçabilité et attaché au Ministère des mines et Gouvernorat

Repérage des Zones en érosion et drainage	Pas d'actions tangibles	Cependant notre ville de Kolwezi est trop menacée par des érosions aucunes interventions pour sauver les quartiers	
Emploi	**Entreprenariat des jeunes ; emploi des jeunes, Etudes sur l'identification des PME et des filières à forte valeur ajoutée**	Pas d'actions tangibles	C'est avec regret que nous n'avons pas vu quelques initiatives d'améliorer les conditions des travailleurs dans les entreprises minières qui sont exposées à plusieurs maladies

	Amélioration des conditions de vue des travailleurs et agents du Gouvernement	Il a eu une amélioration des conditions des vies des agents et le payement d'un 13^{em} mois	Cependant, il ya eu un licenciement des certains agents et ceux de service de traçabilité en les exploitants sans les rémunérés pendant une année, voilà une exploitation de l'homme par l'homme.
Sécurité	**Fond spécial d'intervention,**	La province a évalué le montant à 750 708 000FC Pour la sécurité	Cependant, nous n'avons pas constaté un changement pour sécuriser la population lualabaise, mais aussi 200 000$ a été décaissé dans l'opération ZERO DELINQUANT.

	Acquisition d'équipements, téléphoniques, télégraphiques, fax, radios, et cellulaires (Appareils phoniques, radio cellulaire, appareil satellitaire, six phonies pour les territoires.	Cependant, ces activités nous semblent être difficiles de vérifier la réalisation des équipements.	Cette prévision compte 52 549 560 selon la fiche de dépouillement pour l'exercice 2022,[17] néanmoins quelle que soit la disponibilité des moyens l'insécurité continue dans la ville et quelques conducteurs des motos taxis, des voitures taxis ont été porté disparus en

[17] Projet d'édit 2021, idem

			2021[18] et 2022, les enquêtes continuent pour que les identités des gens disparus soient publiées
	Crédit de :20 853 000,00FC pour découvrir les défenses relatives à l'acquisition d'équipement divers non prévus ailleurs	Le secteur de l'intérieur nous a été difficile à vérifier les réalisations c'est ainsi, que nous n'affirmons rien	Aucun résultat n'escompte pour protéger la population[19]
Justice et Droits humains		Pas d'action pour consolider la paix, non-respect des textes, une politique de la haine,	Nous avons vu en matières de la justice une régression dans la province dont plusieurs individus se sont permis de polluer les réseaux avec les insultes, certains agents des différents ministères le proche du gouverneur ont été licenciée sous prétexte qui n'était pas régi par un arrêté ministériel, mais payé
	Partant d'une observation et plusieurs enquêtés et les entrepreneurs sont en train de se	Nous avons vu certaines actions réalisées et l'IGF apprécier qu'on ne	Mais avons fustigé les qualités de travail réalisé par certaines entreprises, sous une forme des

[18] Projet d'édit 2022
[19] Projet d'édit 2021

	plaindre de n'avoir pas eu la chance d'avoir le contrat, certains ont fuis vers Lubumbashi pour investir là-bas bas afin d'exposer leurs innovations	vole pas l'argent au Lualaba	clientélismes, népotisme dans la passation des marchés publiques ou une entreprise seule qui a beaucoup de contrats que les autres le cas, mais qui construit de route indésirable,

II.2. OBSERVATION ANALYTIQUE

Il sied de noter que cette observation participante passive nous permet de déceler les prévisions et les réalisations. cependant nous avons été très large pour prendre certaines actions non prévues mais réalisées, néanmoins certaines photos seront insérées par axe, pour justifier notre rationalités, comment a été géré cette province pendant les deux ans de gestion provisoire, et ainsi vers la fin de notre observation nous allons parler du salaire du gouverneur, vice-gouverneur, ministre provincial de l'intérieur pour juste vous signifier que le gros du budget est alloué à la rémunération des Excellences , afin d'enlever l'idée de croire qu'un jour on peut améliorer le social avec cette allure.

II.2.I. Education

Conformément à l'article 43 de la constitution de 2006 de la république démocratique du Congo, [20]et la loi cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national à son article 12 alinéa 1 et 2, la gratuité de l'enseignement est une bonne chose mais elle a été mal appliquée sans étudier les contraintes , nous avons constaté qu'il ya eu quelques écoles construites pendant cette période par le gouvernement Provincial et soutenir certains enseignants nouvelles unités une fois dans la province du Lualaba[21], les bourses des élèves finalistes y compris l'identification des enseignants pour une mutualité de santé, et nous avons remarqué que l'autorité était très rigoureuse en élaborant son arrêté fixant la nomenclature de frais scolaires, sans pour autant laisser une brèche de collaboration entre les parents et l'école primaire ; de pléthore dans la classe reste non résolue, la mauvaise politique locale pour résoudre la situation répétitive de la grève dans la province du Lualaba ; même si la situation est nationale, et l'absence d'une amélioration de la qualité de l'enseignement est l'un des indicateurs clés de la baisse d'une courbe ; la non distribution des motos aux inspools, reins pour 2022 , et le frais de fonctionnement aux sous-Divisions, Antenne Sernie, Inspools , nous illustrons avec quelques écoles qui ont été construites.

[20] Article 43 de La constitution de 2006 de la RDC

[21] Article 12, de la loi cadre n°14/004/du 11 février 2014, de l'enseignement national en RDC

Avant la construction de l'école Mikuba de la cité Musonoi et après

Ecole KAKOPA avant et après la construction dans le territoire de Dilolo

II.2. II. Agriculture pêche et élevage

Conformément à l'article 6 et 7 de la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture [22],il sied de noter que notre gouvernement provincial manque une politique claire pour booster le développement de nos entités, cependant un geste a été posé en distribuant des intrants agricoles dont les bénéficiaires semblent croire que le taux de restitution est exorbitant que des années passées , mais également certaines coopératives pensent que dans ce processus de distribution n'était pas équitable c'est-à-dire il avait les privilégiés et les non privilégiés pour preuves dans certains territoires n'ont pas reçu, et une autre situation et que certains entrepreneurs disent que le secteur agricole nous coûte beaucoup avec plusieurs fiscalités à honorer et l'absence d'accompagnement des autorités. Les techniciens rencontrés disent qu'il y a une négligence manifeste du gouvernement dans ce domaine clé et le projet de la construction d'une minoterie industrielle à MULOMBA devait être fait rapidement, cependant, à Kanfakumba qui fut jadis un grenier agricole, et aujourd'hui frappé par la pandémie qui pourrissent les boutures des maniocs sans aucune intervention pour secourir ces villageois qui croupissent maintenant dans une famine terrible. De lors que l'activité principale reste l'agriculture et cela prouve une mauvaise volonté des autorités. De l'autre côté une autre pandémie

[22] La loi n°11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture

a ravagé les bovins et les caprins dans le territoire de Sandoa et l'amaigrissement suite à l'absence des produits.

Au regard de ces indicateurs clés dans ce secteur, et la vie de Lualabais reste très cher dont 80,5% des biens des premières nécessités sont importés de la Zambie, aucune politique allant dans le sens de maitriser les besoins primaires des administrés.

Territoire de Sandoa une maladie inconnue décime les vaches.

II.2.III. Santé

Pendant cette période nous avons vu les chantiers être amorcés dans le secteur de la santé et l'achat des certains équipements pour l'intérêt des hôpitaux et la Construction des certains ouvrages dans la province du Lualaba,

Il sied de noter que nous avons vu certaines activités être arrêtées par faute de financement le cas de bâtiment de PNMLS ,qui a pour conséquence ; planning familial et lutter contre les maladies sexuellement transmissibles, manque des produits dans le Territoire de Sandoa pour lutter contre la pandémie qui ravage les bœufs , certains hôpitaux ne sont pas équipés dans les territoires et l'absence des médicaments, quelques activités prévues n'ont pas été réalisées pendant deux ans de la gestion provisoire .

II.2. IV. Infrastructures

C'est avec joie que nous avons vu la province du Lualaba être transformée en chantier, plusieurs avenues dans la ville de Kolwezi ont été amorcées pendant les deux ans de la gestion provisoire et certains ouvrages ont été construits et les autres en cours d'exécution le cas de l'échangeur, cependant, avons observé dans ces deux ans que la qualité d'infrastructures sur les différents projets réalisés par le Ministère des infrastructures qui a beaucoup développé notre curiosité de la qualité qui du reste laisse à désirer, il se pourrait que

la manière de conclure le contrat semble soutenir un camp, car plusieurs entrepreneurs se plaignent ;et lors d'une question orale avec débat lui adresser par un élu sur le coûte d'un ouvrage réalisé par la Province disant qu'il faille entrer en contact avec le ministre Provincial des finances. Qu'il s'observe de la partialité pour avoir un marché au Lualaba, absence de construction de route dans la deuxième ville de kasaji, néanmoins nous avons de routes construites une fois que la pluie tombe, on observe que les avenues se transforment en rivière qui empêche la circulation et inonde les maisons des paisibles citoyens lambdas.

Par absence des caniveaux et des drains dans plusieurs avenues et d'autres avenues abandonnées qui ont créé les ravins le cas de l'avenue MOBUTU au quartier Kasulo. Nous rappelons l'avenue la mieux construite de la province du Lualaba est celle qui passe devant la résidence privée de madame le vice-gouverneur.

Voilà la qualité de l'avenue 3Z. En suite une même entreprise deux qualités des routes et une avenue bien faite avec sans canalisation et une avenue bien faite avec canalisation.

Une création de la division de reconstruction a prouvé de l'arnaque dans le chef des autorités pour plaire leurs compagnons, et cette division perçoit de taxe reconnu pour le service de l'urbanisme, il s'agit de :

- ✓ Taxe sur autorisation pour utilisation temporaire du domaine public

✓ Taxe sur entreposage temporaire sur le domaine public des matériaux de construction[23]

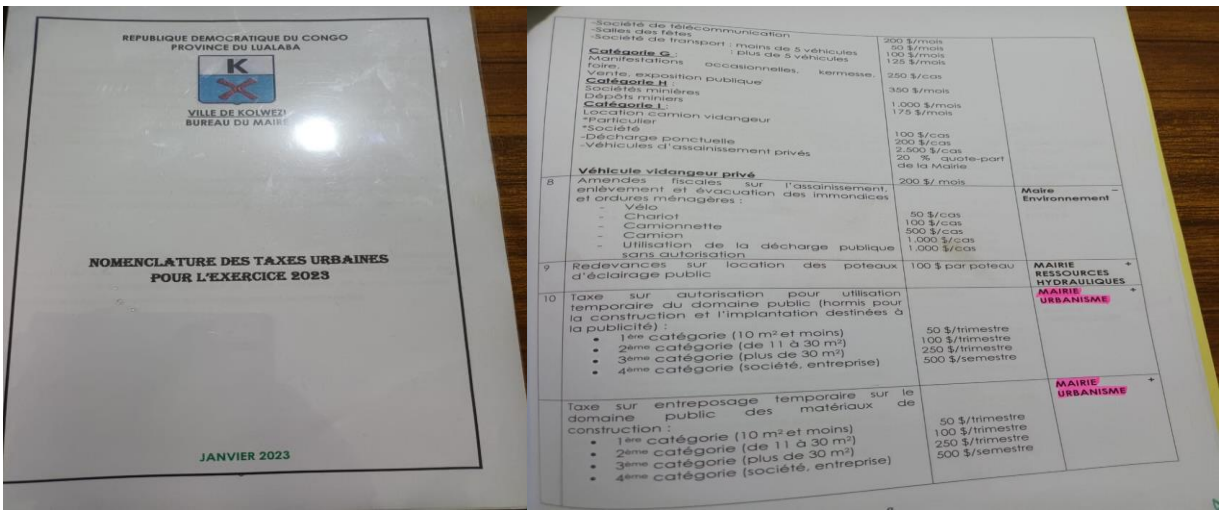
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU LUALABA
VILLE DE KOLWEZI
BUREAU DU MAIRE

NOMENCLATURE DES TAXES URBAINES
POUR L'EXERCICE 2023

JANVIER 2023

	-Société de télécommunication -Salles des fêtes -Société de transport : moins de 5 véhicules : plus de 5 véhicules **Catégorie G :** Manifestations occasionnelles, kermesse, foire, Vente, exposition publique' **Catégorie H :** Sociétés minières Dépôts miniers **Catégorie I :** Location camion vidangeur *Particulier *Société -Décharge ponctuelle -Véhicules d'assainissement privés **Véhicule vidangeur privé**	200 $/mois 50 $/mois 100 $/mois 125 $/mois 250 $/cas 350 $/mois 1.000 $/mois 175 $/mois 100 $/cas 200 $/cas 2.500 $/cas 20 % quote-part de la Mairie	
8	Amendes fiscales sur l'assainissement, enlèvement et évacuation des immondices ordures ménagères : - Vélo - Chariot - Camionnette - Camion - Utilisation de la décharge publique sans autorisation	200 $/ mois 50 $/cas 100 $/cas 500 $/cas 1.000 $/cas 1.000 $/cas	Maire Environnement
9	Redevances sur location des poteaux d'éclairage public	100 $ par poteau	MAIRIE RESSOURCES HYDRAULIQUES
10	Taxe sur autorisation pour utilisation temporaire du domaine public (hormis pour la construction et l'implantation destinées à la publicité) : • 1ère catégorie (10 m² et moins) • 2ème catégorie (de 11 à 30 m²) • 3ème catégorie (plus de 30 m²) • 4ème catégorie (société, entreprise)	50 $/trimestre 100 $/trimestre 250 $/trimestre 500 $/semestre	MAIRIE URBANISME
	Taxe sur entreposage temporaire sur le domaine public des matériaux de construction : • 1ère catégorie (10 m² et moins) • 2ème catégorie (de 11 à 30 m²) • 3ème catégorie (plus de 30 m²) • 4ème catégorie (société, entreprise)	50 $/trimestre 100 $/trimestre 250 $/trimestre 500 $/semestre	MAIRIE URBANISME

II.2.V. Urbanisme

Selon notre observation, nous n'avons rien vu d'essentiel qui a attiré notre attention allant dans le sens ni de résoudre les conflits moins encore urbaniser un nouveau lotissement, de nos jours, plusieurs quartiers n'ont jamais été urbanisé deviennent source d'érosion et les eaux stagnantes. Nous avons vu les gens perdre leurs parcelles, la démolition des échoppes commerciales et des maisons d'habitations situées de part de la Route National n°39(la RN 39) route Likasi , à partir de Musompo jusqu'au village MUPANJA ; la démolition de 26 maisons d'habitations au quartier Latin et Camp Massart, ainsi que la démolition d'une trentaine de maisons de part et d'autre des rails SNCC, au quartier MOISE TSHOMBE, dans la commune de Manika, plus des trentaines des maisons le long de rail Sncc qui a obligé la population à se réfugier dans les églises, la cité de Mutoshi et Gécamines Kolwezi y compris Musonoi envois de disparition et présente un danger énorme qui peut coûterait très chère à la république, s'ils continuent d'exercer la complaisance ,car les images parles d'elles-mêmes, et le conflit parcellaire est un des contentieux très récurrent dans la province du Lualaba crée par certains agents de cadastre et l'urbanisme et habitat voir même certains dirigeants se retrouvent dans une situation de récupérer les parcelles des citoyens lambdas au village Musompo, cependant, nous avons constaté certaines pratiques d'escroquerie et certaines photos illustrent derrière une maisonnette dont on cache des bornes à placer pendant la nuit dans les parcelles d'autrui afin de récupérer par force.

[23] Nomenclature des taxes urbaines pour l'exercice 2023

La démolition des maisons le long des rails SNCC

II.2.VI. Environnement

Pendant cette période nous avons vu une belle initiative des platines dans la ville de Kolwezi, dans toutes grandes artères, aujourd'hui en terme d'évaluation nous avons aucune platine dans les grandes artères de La ville de Kolwezi, nous avons vu certains efforts tels que les arbres ont été planté, conformément à la loi n°11/009juillet2011, il se fait qu'à ma connaissance des lois qui régissent ce secteur ne sont pas respectés, Conformément à la loi n° 11/009/juillet 20211 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement à son article 16 qui stipule : la province élabore son programme en matière de la gestion de protection de l'environnement conformément au plan national d'action gouvernementale ; il est bon de noter que la province manque une politique pouvant répondre aux attentes et favoriser une éducation de l'homme aux respects de la nature. Le Gouvernement reste inerte aux revendications de la pollution de notre environnement par les entreprises minières et la détérioration des conditions humaines dans certaines entreprises chinoises qui exposent les travailleurs à plusieurs maladies, le cas des toilettes dans les entreprises, et certains travailleurs placés devant les bassins d'acide qui sont d'ailleurs sensé se débrouiller eux-mêmes pour chercher les matériels de protection et aujourd'hui, c'est difficile pour ce gouvernement de sensibiliser la population au réchauffement climatique , la pollution des sols et sous-sols et les arbres qui deviennent pourrissant et la population se retrouve locataire des entreprises, s'il s'agit des minages vous devez quitter vos maisons, ainsi que les appareils endommages.

Au regard de notre observation, nous estimons qu'il ya l'absence de l'Etat et de faire un suivi aux différentes entreprises pour une amélioration de leurs études d'impacts environnemental et la complaisance des autorités à prendre des mesures nécessaires non seulement pour les entreprises mais aussi la communauté en sensibilisant de l'importance et comment gérer son environnement

C’est un secteur qui n’a pas répondu aux attentes de Lualabais pendant deux ans, rien n’a été fait qui a attiré notre l’attention, nous vivons dans les endroits très sales sans entretenir

Avenue Mangi **avenue Kasaï**

TOP AU COEUR DE L'INFO .info.cd

Lualaba : la chute d’un arbre fait un décès et plusieurs blessés à Musonoie

Par Timothée Prince ODIA

(Kolwezi, le 10 septembre 2022). Un gros arbre est tombé sur les enfants qui jouaient dans une parcelle située sur

Voilà l’arbre qui est tombé sur les enfants qui jouaient dans une parcelle tuant un enfant à la cité Musonoi et il se pourrait que la terre a déjà été polluée par les entreprises minières voisines de la cité[24].

[24] Media en ligne, TOP INFOS CD

II.2.VII.Energie

II.2.VII. A. Electricité

Pendant les deux ans de la gestion provisoire, les autorités ont placé l'éclairage public dans certaines artères et au centre de négoce de Musompo et les projecteurs sur l'avenue 3Z ont été remplacé par les projecteurs solaires et le quartier RVA et Tigo ont été alimentés ,cependant nous constatons que même d'autre quartiers n'ont pas le courant, et les quartiers qui ont été alimentés c'était grâce à l'engagement indéfectible des communautés qui ont financé pour avoir le courant, nous connaissons qu'il existe un barrage de Busanga qu'on pensait venir pallier à la situation de délestage pour favoriser à la lutte contre la déforestation., voilà une situation qui freine le développement de notre province, nous continuons avec le système de délestage ,et nous payons des factures forfaitaire sans placé les compteurs dans chaque mai et la carence de centre des distribution source de délestage y compris un arrangement frauduleux entre les agents et la population, en violation grave de la loi n° 14/ du 17/.juin 2014 relative au secteur de l'électricité [25] ou nous avons un courant électrique incapable d'allumer les ampoules économiques le cas de quartier **Kasulo**, **Cité Diur** et **cité MANIKA**, ainsi que toute la ligne de Kasaji a été volée sous l'impuissance de notre service de sécurité et aujourd'hui la deuxième ville est dans le noir déjà une année.

II.2.VII.B. Eau

Conformément à l'article 5, 6 et 13 de la loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau[26], nous nous rendons compte qu'il n ya pas une volonté politique des autorités provinciales de soutenir la regideso une société de l'Etat que les autorités accompagnent à la disparition, aujourd'hui avoir l'eau de regideso est une bénédiction, nous avons des anciens quartiers qui n'ont jamais été alimentés en eau potable de regideso certains enfants ne connaissent même pas **REGIDESO** et néanmoins nous avons un nouveau système de forage d'eau, et notre crainte est que cette eau de forage n'a jamais été testée pour savoir si nous buvons l'eau propre , car nul n'ignore que la ville de Kolwezi est sur un sous-sol minéral, en voici quelques images des réalisations.

[25] La loi n°14/JUIN/ 2014 relative au secteur d'électricité en RDC

[26] L'article 5, 6, et 13 de la loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau en RDC

S

Puits de Village Musompo **Puits de Quartier UCK**

II.2. VIII. Transports

Nous avons des difficultés d'énumérer les réalisations pendant deux ans dans ce secteur, il sied de rappeler à l'opinion que nous avons vu un désordre organisé dans le transport en commun qui est détenu exclusivement par les privés, mais qui appliquent une certaine anarchie totale par l'absence de respect des lois. Néanmoins, nous avons vu la création de plusieurs péages à travers l'intérieur de la province tenu de mains de maître par les proches Des autorités provinciales.

Conformément à l'arrêté ministériel n°409/CAB/MIN/FVC/OO12/1007 DU 20 avril 2007 relatif à la fixation des conditions des modalités des véhicules devant assurer le transport en commun des personnes en république démocratique du Congo[27] , nous avons décelé une absence totale de l'application de cet arrêté au vu de réalité constatée sur terrain et le manque du professionnalisme des agents de terrain qui laissent une brèche ou désordre organisé et l'absence de suivi des lois qui régulent le transport en commun , plusieurs irrégularités dans ce secteur continuent abattre record ou on transporte les agents comme les biens ou les choses en violation des normes dictées par SONAS , aucune mesure de protection n'est respectée et les agents commis aux contrôles sont les premières à faire observer la jungle , il sied de rappeler que plus de 99% des véhicules dans la province du Lualaba sont détenus par les prives, qui du reste bafouent les lois du pays, nous vous rassurons qu'il ya un échec cuisant d'un service dénommé 'commission nationale de prévention routière' qui a failli à sa mission ,tout le monde est devenu activiste des droits humains pour échapper au paiement des impôts, cependant l'homme politique se croit être au-dessus de la loi et qu'il se permet de tout faire

Aucune mesure n'est respectée même la bande des piétons n'a jamais été respectée par les chauffeurs, plusieurs véhicules circulent sans aucun document de bord, mais

[27] Arrêté ministériel n° 409/CAB/MIN/FVC/OO12/1007 du 20 avril 2007 relatif à la fixation des conditions des modalités des véhicules devant assurer le transport en commun des personnes en RDC

néanmoins le manque de sensibilisation et la non applicabilité des lois sont les sources de l'échec dans ce domaine.

La police de circulation routière sensée réguler la circulation mais se livre à une corruption institutionnalisée et hiérarchisée en inventant un impôt appelé **RAPPORT** qui n'a jamais existé dans la nomenclature des taxes et l'impôt ,et cela se fait avec leur hiérarchie , chaque Policier commis à un poste doit verser un montant à son dispatch et lui à son tour reverse à son supérieur, voilà comment le système fonctionne, et cela a eu comme conséquence une création d'une crise des confiances entre les policiers de circulation routière et les usagers de la route. Nous regrettons de vivre dans le laisser aller, et notons que nous avons des associations qui encadrent les conducteurs des véhicules et les motocyclistes cependant, l'impolitesse restent une monnaie courante, et l'absence des mesures sévères pour protéger les vies humaines, l'année 2021-2022, nous avons vu plusieurs motards et taximen portés disparu, sans aucune politique pour barrer la route à ce phénomène odieux. Quelle désorganisation !

Avons-nous rien vu allant dans les sens de protéger ou d'améliorer leur gouvernance, nous pensons que certains ministères ne jouent pas leur rôle mais ils bénéficient les avantages du gouvernement provincial par le voyage et le fonctionnement seulement de leur bureau, les citoyens doivent se réveiller sinon nous sommes sacrifiés.

II.2. IX. Social

Nous pensons que le panier de la ménagère ne reflète pas la potentialité et le prestige de la province pilote qui fait qu'enrichir les étrangers, et les prédateurs tandis que les Lualabais continuent à purger dans une misère indescriptible , les aspirations de la population sont brisées et la Jeunesse est laissée à l'abandons au point qu'elle est assise sur un banc d'or massif, sa main tendue, les creuseurs restent esclaves aux services des hommes forts qui bénéficient de tous les avantages d'un homme d'Etat qui ne désirent que satisfaire ses besoins et les intérêts égoïstes, il est important de souligner que certaines familles ont déménagé dans la ville de Kolwezi pour avoir été visitées par les bandits mains armés .

II.2.X. MINES

Pendant deux ans de la gestion provisoire dans le secteur de mines, avons vu une création d'un service de traçabilité par le Gouvernement Provincial attaché au ministère des mines , un service qui a exploité les jeunes engagés pendant plus d'une année sans être payés, nous avons vu un licenciement de ces agents du ministère Provincial des mines et du Gouvernorat sans un motif valable, de lors que ces autorités nous ont dit que ce service a permis de boucher les trous de détournement, mais curieusement pour ceux du ministère n'ont pas été payés jusqu'au remerciement à monnaie de singe, et après avoir suivi l'arrestation des camion des cuivres bruts dans la province du Lualaba , il se relève que le mal est profond et l'homme politique se croit malin en investissant sans dévoiler son identité , voilà le système auquel nous faisons face ,et après nous avoir prouvé de l'illégalité de transporter les minerais bruts nous avons attendu le langage changer de la conformité .

Il sied de noter que certains services n'aident pas la population le cas de CEEC et ACE ont failli à leur mission en nous plongeant dans les désordres et l'absence totale de la direction de l'environnement minier qui a laissé une brèche aux entreprises minières qui polluent l'environnement, mais également, nous avons constaté l'absence d'une politique provinciale relative aux programmes miniers minéralogiques, industriels, énergétiques, d'intérêt provincial qui a facilité la jungle dans ce secteur.

Cela a favorisé un désordre organisé dans les carrières minières dont certaines coopératives deviennent sous couvert des autorités tant provinciales que nationales et pour d'autres zones d'exploitation artisanale inaccessible le cas des agents du gouvernorat, SAEMAPE, DRLU, division de mines ont été tabassé et ligoté pour avoir accédé dans les carrières en 2021 qui du reste sont protégé par les gardes républicaines, cela a permis même de créer une route de déviation qui facilite les creuseurs à évacuer les minerais par des voix frauduleuses en contournant la barrière de Kisanfu, et le cas des élus empêchés de faire le contrôle et pour se rendre compte de l'effectivité et les conditions de travail mais les gardes républicaines ont interdit d'y entrer , après avoir contacté les creuseurs disent avoir payé chaque fois avant d'évacuer leur produit aux services illégaux dans le but de rançonner les creuseurs.

Nous avons observés que certains chinois et indo-pakistanais malmènent nos compatriotes congolais en le privant leur droit de réclamation et en les plongeants dans une situation précaire et les chinois pensent avoir un accès à toutes les institutions du pays partant de la corruption avec certaines autorités et autre les prédateurs ont défilé dans la province du Lualaba pour un pillage systématique des ressources minières , la période de la gestion provisoire à créer les nouveaux millionnaires qui sont de l'entourage du Président de la république comme le précise Africa Intelligence.

Plusieurs coopératives s'insurgent contre les tarifications et la multiplicité des taxes, l'absence de l'accompagnement des autorités

Plusieurs autorités deviennent actionnaires, associer et propriétaire sous un angle ferme en incompatibilité de leur fonction, il ya que les enfants de princes qui peuvent avoir le contrat gigantesque,

La présence de service de sécurité dans les entreprises minières et des promesses non réaliser de la découverture de zone d'exploitation artisanale(ZEA) et l'octroi des sites miniers aux creuseurs, et la présences des instruis dans les carrières minières sans être identifié et intrusion des creuseurs dans certaines entreprises privées qui a occasionné les pillages des biens des commerçants à Luilu , et certaines entreprises préfèrent travailler leurs agents pendant plus de 8 heures en leur donnant rien qu'un pain et une bouteille d'eau c'est horrible et pénible sous l'œil impuissant des autorités provinciales.

Lualaba-Dossier interception de 16 camions des minerais : L'entreprise MPC contredit le gouvernement provincial

Par Timothée Prince ODIA

(Kolwezi, le 01 Décembre 2021). Rebondissement dans le dossier d'interception par les services de sécurité de 16 camions ayant à bord des minerais. Voici la version de l'entreprise Mining Progress Company.

TOP AU COEUR DE L'INFO .info.cd

Lualaba : un Policier tue par balle un creuseur clandestin dans la concession de l'entreprise Chinoise COMMUS

Par Timothée Prince ODIA

(Kolwezi, le 17 septembre 2022). Un exploitant minier artisanal vient d'être tué à bout portant ce Samedi soir dans la concession de l'entreprise Chinoise COMMUS située à quelques mètres du centre-ville de Kolwezi

Voilà dans ce secteur les évènements qui ont dominé cette période

II. 2. XI. Emploi

Lors de nos échanges avec la jeunesse, nous révèle qu'il ne pas facile d'avoir un emploi aux entreprises publiques qui conditionnent au candidat d'être un membre d'un parti politique au pouvoir , soit être membre de l'association socioculturelle de ceux qui détiennent le pouvoir, être recommandée, ou encore être des familles riches, voilà les catégories des personnes plus chanceuses, en aucun cas les entreprises publiques publient les offres, nous regrettons de voir les institutions apolitiques soient politisées sous un œil impuissant des citoyens à la révolte populaire, nous avons vu l'Assemblée provinciale appelait les entreprises privées pour leur demander de prendre en compte lors de recrutement pour engager le Lualabais , cette démarche n'apporte rien ou l'un des dirigeants dit que le mal c'est votre gouvernement qui ne fait que nous recommander et pourtant ,ils gèrent les entreprises qui n'engagent que leurs frères, enfants, cousin et les membres de leurs parti politique, néanmoins le peu de travailleurs que nous avons sont dans les entreprises chinoises qui aussi à leur tour engage mais ne respectent pas les conditions de travail et ne paient pas salaire décent , et l'équité dans recrutement intervient lorsqu'il s'agit de l'enrôlement dans l'armée, on se rend compte qu'il ya un travail pour tous . L'inexistence de l'inspection du travail et les licenciements abusifs dans les entreprises chinoises sont là les quelques maux qui gangrènent le secteur de l'emploi dans la province du Lualaba.

II.2.XII. Sécurité

Pendant cette période, nous avons vaincu des moments horribles et cauchemaresques pour certains Lualabais, une opération inopportune, illégale et inhumaine appelait ZERO DELINQUANT été à la base de l'enlèvement des jeunes par les services de sécurité pour les amener à kanyama Kasese sans leur consentement, certains ont perdu leurs vies pour avoir refusé d'aller au centre rééducation de Kaniama Kasese , certains couples ont été contraints à se séparer ,certains enfants orphelins,…. En violation des conventions ratifiées pour la lutte contre la torture et la traite des humains, une psychose a été généralisé dans la province du Lualaba et une rupture généralisée entre notre force de sécurité et les citoyens, au cours de ces deux ans nous avons vu certains taximen et les motards disparaitre et certains ont eu une vie sauve de justesse.

Le phénomène de kidnapping a endeuillé plusieurs familles et contraindre certaines personnes à quitter la ville de Kolwezi par manque de la sécurité des personnes et leurs biens, dans certains quartier le cas de RVA, 5 ans, Golf et camp Massart, les délinquants font aussi la loi en érigeant des barrières pour rançonner les passagers de la route Musonoi au quartier cinq ans et en caillassent les véhicules des particuliers et certaines personnes préfèrent quitter la ville de Kolwezi par l'absence d'une sécurité au prestiges que connait aujourd'hui la province.

Nous sommes rendu compte que nous ne sommes pas sécurisé, plusieurs réclamations et dénonciations ont été faites auprès autorités mais aucune solution tant palliative que durable a été trouvé pour nous venir en aide , cela incite une curiosité dans chef de la population allant dans le sens de dire qu'il n'est pas bon aux militaires et les policiers de rester

dans une même ville pendant plus de 2 ans cela est la source de l'insécurité par conséquent qu'il faille des mutations pendant 6 mois.

Voilà comment les motards sont été Tracassés et l'interpellation des militants de LUCHA section Kolwezi

II.2. XIII. Politique justice et droits humains

Pendant les deux ans de la gestion provisoire nous avons vu la province être divisée en deux : le cas de **Pro FIFI** et le **Pro MUYEJ** en proférant des insultes aux autorités sous la bénédiction certains politiciens qui conditionnent les privilèges aux insultes ,et le licenciement de certains agents du gouvernorat et aux différents ministères étaient la source des conflits qui avait permis aux frustrés de part et d'autre de polluer les réseaux sociaux des injures et certaines émissions organisées pour manquer des respects soit celui qui est en désaccord avec leur point de vue, et les acteurs de la société civile étaient sujet de dénigrement.

Cela a plongé certaines autorités dans le tribalisme. La quiétude avec laquelle certaines décisions politiques sont prises prouve qu'elle n'est pas au service de son peuple mais au service de celui qui la maintient en toute l'illégalité.

Et certains ministres sont placés comme des étiquettes à leur fonction, le cas de ministre des infrastructures lors de la question orale avec débat lui adressé par les députés provinciaux sur le montant que couterai l'ouvrage réalisé dans son secteur, L'homme intelligent affirmant sans vergogne qu'il ne connaissait pas le montant exact et qu'il faille entre en contact avec son collègue des finances. Quelle complaisance !

Une politique haineuse basée sur la vengeance de toute une ethnie, et cette circonstance a été créé a de dessein pour leurs permettre de baliser les chemins afin de permettre

aux prédateurs s'enrichir en concluant des contrats de gré à gré aux sommes pharaoniques, est-elle une politique d'ôte toi delà que je m'y mette ? L'avenir nous en dira plus !

Une trentaine de détenus s'était évadée au cachot du parquet près le tribunal de grande instance de Kolwezi, Samedi, 10/septembre 2022 et chose absurde dans le cachot, parmi lequel on trouve un fugitif au nom TAMBA TAMBA NELSON jugé et condamné à 20 ans de prison pour l'homicide involontaire, est ce que peut-on garder un condamné au cachot ? Le mal est profond ! Et 6 jours après une nouvelle évasion massive à Fungurume de 40 personnes détenues au cachot du parquet près le tribunal de la paix de Lubudi situé dans la commune rurale de Fungurume,

Notre justice est restée inerte devant toutes les lamentations des paisibles citoyens, c'est une période qui nous apprend de croire qu'il existe vraiment les hommes forts que même la justice est incapable de se saisir pour mettre de l'ordre, notre justice était quasiment inexistante et néanmoins cette justice a joué un rôle important avec les acteurs qui étaient en désaccord avec les autorités tant nationales que provinciales pour intimider et arrêter

Par conséquent nous avons trouvé la partialité dans la justice en protégeant ceux qui a longueur des journées se permettent d'insulter tout le monde

Pendant ceux deux ans les droits humains ont été violés dans plusieurs secteurs de la vie, les activistes des droits de l'homme sont menacés, et certaines entreprises ont aussi contribué au non-respect des conditions des leurs travailleurs et des tortures

Les victimes de l'opération odieuse de Kaniama Kasese dans la province du Lualaba.

Voilà un des blesses de l'OPERATION KANIAMA abandonne à leur triste sort

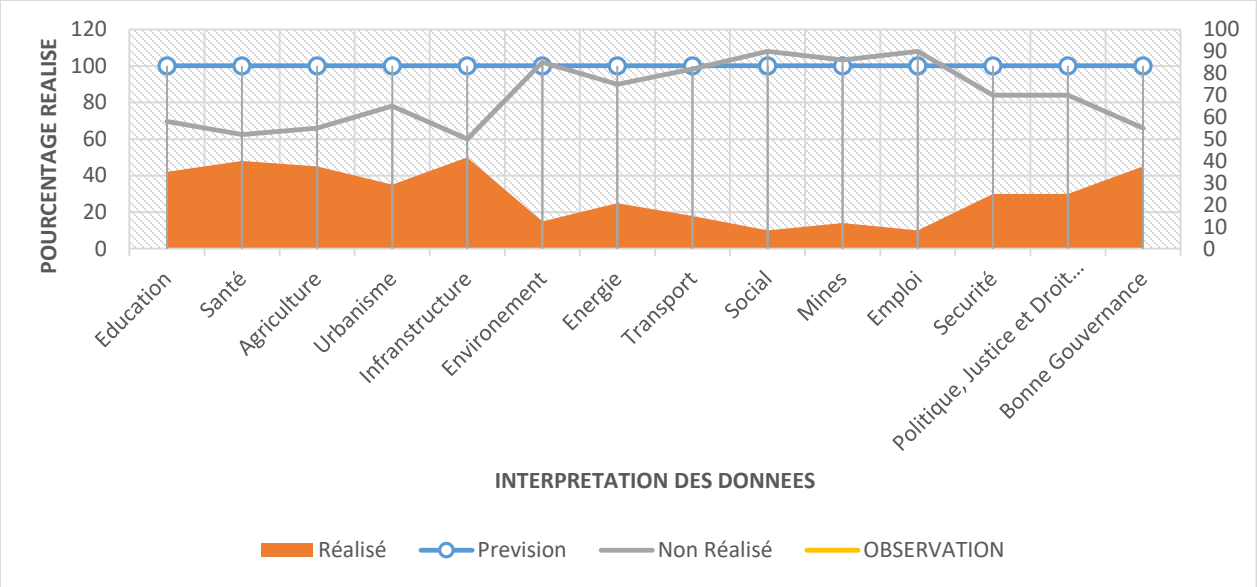

CHAPITRE TROISIEME : A QUI PROFITE CE DESORDRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION PROVISOIRE PROLONGEE ?

Pour répondre à cette préoccupation sans avoir honte aux yeux nous avons le devoir de répondre et d'établir les responsabilités, il serait souhaitable de noter que cette situation est profitable au, aux, à :

1. Président de la république
2. Vice Premier ministre et ministre de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières.
3. Assemblée Provinciale du Lualaba
4. Prédateurs et à l'oligarchie kinoise qui défile au Lualaba

III.1. Président de la république démocratique du Congo

Conformément à l'article 69 de la constitution, il est souhaitable de croire que s'il est un premier citoyen congolais à être informé de la situation générale du pays. La présence de votre représentant à Kinshasa passe inaperçu à vos yeux, pour qu'il rentre dans sa province, afin de continuer le travail pour lequel a été élu mais paradoxalement cela est conditionné par le fait de le recevoir. Les pratiques que l'on avait décrié du régime de votre prédécesseur, vous avez aussi trouvé important d'imiter les choses que nous avons combattu ensemble avec vous, la situation sur terrain devient de plus en plus inquiétante, une gestion au départ Provisoire dont la seule chose est d'expédier les affaires courantes. Elle dit et continue à dire que toute les actions posées en Province sont sous la vision du Président de la république en ignorant qu'il existe un quinquennat, une telle phrase accroit la curiosité dans l'opinion publique et confirmerait la thèse

selon laquelle que la province du Lualaba est placée sous assistance respiratoire de la Présidence de la république au regard de l'article 69 de constitution qui stipule :le Président de la république est le chef de l'État .il représente la Nation et il est le symbole de l'unité nationale .il veille au respect de la constitution .il assure , par son arbitrage ,le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions ainsi que la continuité de l'État .Il est le garant de l'indépendance nationale de l'intégrité du territoire, de la souveraineté nationale et du respect des traités et accords internationaux[28], cependant nous avons vu l'exécutif défilé plusieurs fois à Kinshasa à chaque fois elle rentre avec les instructions fermes de transformer le Lualaba en Californie ,chose attendue jusqu'à présent et nous avons vu une ingérence de la présidence pour la situation de la province du Lualaba qui a causé beaucoup désespoir à l'avènement d'un État des droits et la violation de la loi de libre administration des provinces .

Avec autant de pouvoir et qualificatif que la constitution vous confère, malheureusement vous êtes reste indiffèrent non apporter des solutions durables à cette situation qui reste préoccupante et qui engendre les conflits tels que :

- Tribalo-ethnique
- L'intolérance politique
- L'usurpation et l'insubordination de pouvoir
- Manque de transparence dans la gestion de la chose publique
- L'insatisfaction politique
- Violation des droits humains
- Le licenciement des agents

Eu égard de ce qui précède, si tel est l'État de droit dont vous êtes défenseur, alors il est vidé de toute sa substance ; il se pourrait que la présidence à jouer un rôle important pour avoir déstabilisé la province du Lualaba

III.2. Le Vice Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, sécurité décentralisation et affaires coutumières

Il sied de rappeler que le Vice Premier Ministre a joué un rôle très important dans ce désordre institutionnel comme le patron de la territoriale en autorisant madame le vice-gouverneur par une lettre d'opérer un remaniement appelle à tort réaménagement, au regard de l'ordonnance N°20/017/ mars 2021 fixant les attributions des ministres nul part on vous autorise de demander au Vice-Gouverneur qui expédie les affaires courantes par une lettre d'opérer un remaniement[29], nous avons vu la caporalisation des entités territoriales décentralisées subir une forte pression et un trafic d'influence, népotisme, et selon quelques animateurs qu'il se pourrait que même faire une dépense pour l'administration qu'il faille d'abord contacter l'IGF, nous affirmons que le gouvernement continue à contrôler à tout le niveau, et l'absence d'un suivi a

[28] Article 69, de la constitution de 2006

[29] L'ordonnance, n°20/017/du 27/mars2021 fixant les attributions des ministres en RDC

permis aussi le non application intégrale décret n° 22/20 du 13 mai 2022 fixant les modalités de collecte, de répartition, de gestion et de contrôle des quotités de la redevance minière versée aux provinces et aux Entités territoriales décentralisées .Vous avez une grande responsabilité du désordre organisé dans la province du Lualaba, il est temps pour vous d'être franc avec vous-mêmes de toutes les conséquences et la confusion semée dans le chef de la population.

III.3. A l'Assemblée Provinciale du Lualaba

nous avons vaincu des scénario inexplicables dans la Province du Lualaba qui a occasionné de l'anarchie et le désordre organisé pour déstabiliser les institutions provinciales, comment un organe délibérant et autorité budgétaire qui a pour rôle entre autre de contrôler l'Exécutif Provincial, mais attend q' une autre institution fasse le contrôle à sa place, pour s'en servir avec les feuilles d'observation de conclusion de l'IGF afin de retirer leur confiance en votant un retrait de confiance. Un vocabulaire qui n'existe nul part de nos lois et textes légaux , et le mettre en accusation, néanmoins le retrait de confiance c'est un acte immatériel qui ne doit pas être en principe sanctionné par un vote de l'Assemblée provinciale, il sied de noter que pendant deux ans de la gestion provisoire avons observé que l'assemblée provinciale était incapable de fonctionner comme le prescrit loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ,aucun contrôle à leur actif sur l'exécutif , l'organe délibérant est reste muet à la tuerie de paisible citoyen de l'opération << zéro délinquant >> donc cette Assemblée mérite d'être fermée faute des performances et des résultats escomptes qui font un rapport sans le publié et réserve le primeur au Président de la république, c'est avec regret que nous avons décelé que l'assemblée provinciale du Lualaba est au service de l'exécutif lieu et place de la dépense de la population qui les avaient mandaté . Nous vivons dans une société que ne pourrez jamais apporter de contribution significative en rappelant selon les grecs, il existe trois types de personne sur la terre « :

- **Les idiots** : lorsque les grecs ont utilisé le mot idiot, ils ne l'ont pas utilisé comme un mot de malédiction. Mais les gens qui se moquent de tous, s'ils passent des examens, ils tricheront, s'ils gouvernent, ils voleront, s'ils mangent des bananes, ils jetteront les pelures n'importe où au lieu de mettre dans la poubelle.
- **Les membres des tribus :** le prochain groupe de personnes sont des membres de tribu ce sont des gens qui regardent tout du point de vue de leur tribu, ce sont des gens qui ne croient en vous que si vous faites partie de leur tribu, et dans une société avoir un dirigeant pareil aliénera les autres habitants du pays qui n'appartiennent pas à sa tribu…
- **Les citoyens** :le dernier groupe est constitué de citoyens des gens qui aiment faire les choses correctement, ils respecteront les règles des feux de signalisation même si personne ne les surveillent , ils conduisent dans les limites de vitesse, les citoyens respectent les lois en vigueur d'une république , ils ne trichent pas aux examens , gouvernent et ne volent pas , ils sont compatissants et donnent aux autres pour

promouvoir leur bien-être .il n'est pas tard que nous choisissons la troisième catégorie pour sauver notre pays.

RECOMMANDATIONS

Eu égard de ce qui précède recommandons :

- **A Son Excellence Monsieur le Président de la république démocratique du Congo** conformément à l'article 69 de la constitution de :
  - S'user de son pouvoir constitutionnel, régalien et discrétionnaire pour que les élections soient organisées dans la Province du Lualaba dans un bref délai afin de doter la Province des animateurs légitimes.
- **Au Vice Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et sécurité, affaires coutumières et décentralisation de :**
  - Constater la vacance à la tête de la Province du Lualaba pour notifier la CENI enfin d'organiser l'élection de Gouverneur dans la Province du Lualaba dans un bref délai,
  - Appliquer la vraie libre administration de la Province sans injonction d'une autre institution,
  - Respecter les lois de la république et les appliquer sans faille dans votre secteur.
- **Assemblée Provinciale**
  - Avoir passé un grand temps sans assurer votre mission pour laquelle vous siégez, nous suggérons de faire un contrôle apriori et apostériori pour éclairer l'opinion publique ;
  - Nous prions de constater la vacance dans la province et d'éviter d'accepter les injonctions venant des autres institutions dans le but de fragiliser les institutions établies ;
  - D'interpeller le Ministre Provincial des infrastructures pour démontrer les bases juridiques qui ont permis la création de cette division de reconstruction qui rançonne les citoyens avec les taxes pour l'urbanisme ;
  - Prêcher la paix dans la communauté pour éviter le tribalisme qui fragilise la cohabitation des citoyens

- **Aux prédateurs qui défilent le Lualaba** de : s'abstenir à toute forme des pillages systématiques, corruption, et trafic d'influence dans la Province du Lualaba en comprenant que cet argent doit être destiné à développer un minimum des facteurs vitaux pour leur semblable ;
- **A la population du Lualaba**
  - Nous lançons un appel patriotique conformément à l'article 64 de la constitution si les élections ne sont pas organisées, nous devons nous mobiliser tous comme un seul homme pour faire échec aux gens qui veulent prendre le pouvoir par force et l'exercer en violation des lois de la République ;

- Apprenons la culture d'exigence pour rendre nos gouvernants redevables et non de les acclamer ;
- Évitons le tribalisme qui nous fragiliser et qui freinent le développement de la province du Lualaba

➢ **A la justice congolaise**

- Nous demandons à notre justice de rester impartiale et d'être au service de tous les citoyens congolais
- De nous éclairer le plus rapidement dans un bref délai la situation de détournement de plus de 369 millions de dollars dans la Province du Lualaba
- De saisir aux infractions des certains individus privilégiés qui polluent les réseaux sociaux avec les insultes
- Ouvrir une enquête judiciaire pour savoir la base juridique de la créant la division de reconstruction attachée au ministère des infrastructures pour éclairer des taxes perçues en lieu et place de la Mairie.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cependant, les 6 mois d'enquêtes ont été consacrés pour la collecte des données, notons que l'enquête que nous avons menée n'a pas vidée toute les zones d'ombres par l'absence de la transparence dans la gestion de la province du Lualaba et la non disponibilité des certaines informations sur le site web de la province du Lualaba prouvent que la province est mal gérée. Les deux ans de la gestion provisoire ont été caractérisés par la violation systématique des lois de la République, la dépravation des mœurs, l'achat des consciences de la jeunesse, intolérance politiques, incivisme politique, les insultes, le tribalisme, népotisme, la politique haineuse, les licenciements abusifs des certains agents du gouvernorat et les différents ministres sans être indemnisé.

le flou de cette gestion provisoire a été entretenue par l'institution : la présidence de la République garant du fonctionnement des institutions, qui a laissé la situation s'empirer d'avantage en violation de l'article 69 de la constitution et la prise en otage de l'Assemblée Provinciale du Lualaba en violation de loi sur la libre administrations des provinces, et à cela s'ajoute une responsabilité du Vice Premier ministre et ministre de l'intérieur, sécurités, affaires coutumières et décentralisation qui aurait donné l'ordre au Vice-Gouverneur de remanier le Gouvernement Provincial en violation de l'ordonnance et les principes de parallélisme de forme, malheureusement l'Assemblée Provincial a prouvé son incompétence en s'appuyant sur les feuilles d'observation de l'IGF pour le retrait de confiance qui du reste n'est pas constitutionnel et qu'elle a accepté de recevoir les injonctions au lieu de prouver son indépendance en diligentant les contrôles de l'Exécutif pour éclairer l'opinion publique de la destination des nos 369 000 000 millions de dollars.

Par ailleurs notre évaluation atteste que 70% du budget Provincial du Lualaba sont affectés au train de vie des institutions et leur fonctionnement, pour le cas de

rémunération de certains animateurs de Province , le cas du Gouverneur qui nous toucherait en associant juste le traitement de base avec 7500$, Prime et indemnités permanentes du personnel d'appoint 7500$, indemnité de logement 5055$ et destiné à l'achat d'unités de communication 1500$ qui fait total de 22000$, et pour les mêmes rubriques le vice-gouverneur à 17200$ et le Ministre provincial 13000$ [30],

Nous tenons à signaler que l'annexe de ce rapport vous donnera les indicateurs clés pour d'autres collaborateurs ou les agents et cela prouvera qu'il ya désespoir à croire au développement, de lors que le gros est affecté aux rémunérations des différents ministères et les voyages des ministères et commissariats.

Bref : il sied de rappeler qu'on a observé une dépravation des mœurs (insulte, moquerie, clientélisme, népotisme, décision impopulaire, tribalisme, l'incivisme politique, l'intolérance politique, la création des services tel que traçabilité et la division de reconstruction et le licenciement massif des certains agents aux différents ministères et au gouvernorat y compris les violations des droits humains.

Nous tenons à signaler que les signaux des réalisations dans plusieurs secteurs sont aux rouges, ainsi, nous affirmons que la province a été mal gérée pendant ces deux ans de la gestion provisoire, c'était une période qui nous a permis de déceler les vraies identités de nos autorités en tribalisme, il est temps de sauver la province du Lualaba en organisation L'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur.

BIBLIOGRAPHIE

1. Article 2 et 5 de la constitution du 18/février 2006 de la RDC
2. La charte africaine des droits de l'homme et des peuples
3. Les conventions ratifiées par la RDC contre le travail forcé
4. La résolution n°001/BUR /LBA/09/2021 du 10/septembre 2021
5. Article 160 de la loi n°06/006/09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales et locales telle que modifiée à ce jour
6. Article 67 de la loi n°08/012/du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces
7. L'ordonnance n°20/017/du 27/ mars 2021 fixant les attributions des ministres en RDC
8. Projet d'édit portant budget de la province du Lualaba pour l'exercice 2021, fiche de dépouillement des dépenses, volume V/VI, Kolwezi, juin 2021
9. Projet d'édit portant rectificatif de la province du Lualaba pour l'exercice 2021, fiche de dépouillement des dépenses, Volume III/VI, Kolwezi, décembre 2021

[30] Projet d'édit portant budget de la province du Lualaba pour l'exercice 2022, fiche de dépouillement des dépenses, volume III/VI/ Kolwezi, décembre 2021

10. Projet d'édit portant budget de la province du Lualaba pour l'exercice 2022, fiches de dépouillement des dépenses, volume IV/VI, Kolwezi, décembre 2021
11. Projet d'édit portant budget rectificatif de la province du Lualaba pour l'exercice 2022, fiche de dépouillement de dépenses volume VI/VI, Kolwezi, juin 2021
12. Article 12, de la loi-cadre n°14/004/du 11 février 2014 de l'enseignement national en RDC
13. La loi n° 14/juin /2014 relative au secteur d'électricité en RDC
14. La loi n°11/022 du 24 décembre portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture
15. Nomenclature des taxes urbaines pour l'exercice 2023, Mairie de Kolwezi, Lualaba, RDC
16. Media en ligne, Top infos cd
17. Article 5,6 et 13 de la loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau en RDC
18. Arrête ministériel n 409/CAB/MIN/FVC/0012/1007 du 20 avril 2007 relative à la fixation des conditions des modalités des véhicules devant assurer le transport en commun en RDC.
19. Rapport d'enquête de la société civile du Lualaba, entre amateurisme et complaisance de l'Etat, que retenir de l'opération ZERO DELINQUANT, Province du Lualaba, RDC.
20. Edit n°17/du 30/11/2020 modifiant l'édit n°008 du 19/07/2017 portant nomenclature des impôts , taxes, droits et autres redevance dus à la province du Lualaba

Table des matières

I.Remerciements 1

II. LA LISTE DES ACRONYMES 3
INTRODUCTION GENERALE ..... **Erreur ! Signet non défini.**
CONTEXTE 4
B. OBJECTIF DU TRAVAIL 5
Notre objectif poursuivi dans ce cadre est de : 5
C. METHODOLOGIE D'ENQUETE 5
D.DIVISION DU RAPPORT 5
F.DIFFICULTEES RENCONTREES 6
CHAPITRE PREMIER : LE STATUT DE L'EXECUTIF PROVINCIAL DU LUALABA PENDANT 6
DEUX ANS 6
I.1. APERÇU HISTOIRIQUE DE L'AVENEMENT DE DEMEMBREMENT DES PROVINCES 6
I.2. La Gestion Provisoire Exceptionnelle 7
CHAPITRE DEUXIEME : BAROMETRE DE SUIVI DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES DE LA GESTION PROVISOIRE PENDANT DEUX ANS. . 9
II.2 TABLEAU SYNOPTIQUE DE QUELQUES REALISATIONS ET ACTIONS PENDANTES 9
II.2. OBSERVATION ANALYTIQUE 21
II.2.I. Education 21
II.2.II.AGRICULTURE PECHE ET ELEVAGE 22
II.2.III. SANTE 23
III.2.IV. INFRASTRUCTURES 23
II.2.V.URBANISME 25
II.2.IV.ENVIRONNEMENT 26
II.2.VI. Energie 28
II.2 VI.A.Electricité 28
II.2.VII. B.L'EAU 28
II.2.VIII.Transports 29
II.2.IX.Social 30
II.2.X. Mines 30
II.2 XI.EMPLOI 33

II.2.XII.SECURITE 33

II.2.XIII.POLITIQUE JUSTICE ET DROITS HUMAINS 34

CHAPITRE TROISIEME : A QUI PROFITE CE DESORDRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION PROVISOIRE PROLONGEE ? 37

III.1.Président de la république démocratique du Congo 37

III.2.Le Vice Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, sécurité décentralisation et affaires coutumières 38

III.3. A l'Assemblée Provinciale du Lualaba 39

RECOMMANDATIONS 40

Conclusion générale 41

BIBLIOGRAPHIE 42

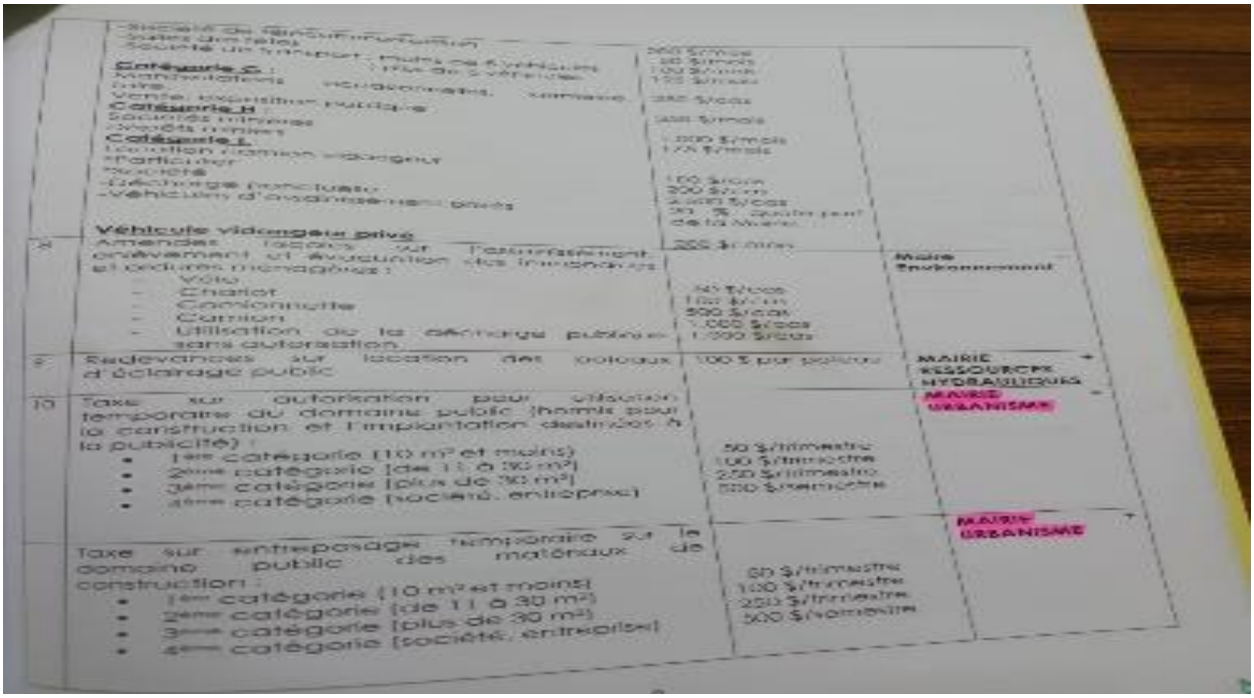

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU LUALABA

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
DIVISION DE LA RECONSTRUCTION

RAPPEL DE LA NOTE DE DEBIT N° : RECO/LBA/CD/033/2023 DU 10/11/2022

Madame **THERESE**, après avoir visité votre Production dans vos installations situées au N°.....de l'avenue **DOMAINE MARIAL,** Quartier **GOLF,** Commune de **MANIKA,** dans la ville de **KOLWEZI. La Division Provinciale de la Reconstruction** a constatée ce qui suit :

- Vous fabriquez les matériaux de construction autorisation préalable du service habilité que nous sommes.
- Vous évoluez sans autorisation de Fabrication des matériaux de construction délivrée par le service compètent que nous sommes.

Par conséquent, en Application de **l'arrêté Interministériels N°021/CAB/MIN/ITPR/2010 et N°033 CAB/MIN/FINANCE/2010 de la 03/Mai/2010 portant fixation des taux, des droits, taxes et redevance à percevoir à l'initiative du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction,** qui parle des prestations diverses **payable au taux de 2% du coût global du projet,** Vous êtes taxés à payer ce qui suit :

- **Autorisation de Production des matériaux de construction : 500USD**

Compte tenu de votre production permanente illégale des matériaux de construction avec un document expiré, il a été statué la présente note de débit ;

1	**Production des matériaux de construction (Agrégats)**	**2% du coût global d'exécution**	**500 USD**
	TOTAL		**500 USD**

NB : L'exécution est dans le 48 Heures après la prise de connaissance de la Présente note de débit, fautes de quoi il y aura des pénalités à la DGRAD.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU LUALABA

/209 /2023
CO/147/EA

	37 441 000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle
	B	**ACTES SPECIFIQUES A LA PROVINCE**		
	27 012 282	Produits sur la vente des cahiers de charge (DAO)	Vente des cahiers de charge	Ponctuelle
	27 022 291	Produit de vente des publications du Ministère	Vente des publications	Ponctuelle
	40-150	**Enseignement Supérieur et Universitaire**		
	A	**ACTES PROVINCIAUX D'INTERET COMMUN**		
	27 012 552	Quotité du Trésor Public sur le minerval des établissements scolaires et sur les frais académiques du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Public et Privé	Paiement de minerval	Annuelle
	42-150	**Travaux Publics et Infrastructures**		
	A	**ACTES PROVINCIAUX D'INTERET COMMUN**		
1	17 136 324	Taxe d'enregistrement des indépendants dans le secteur de construction et d'aménagement du territoire	Demande d'enregistrement	Unique
2		Produits de vente des véhicules et engins déclassés appartenant à la Province	Vente	Ponctuelle
	37 441 000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle
	B	**ACTES SPECIFIQUES A LA PROVINCE**		
1	17 134 810	Taxe de péage sur les ponts et routes d'intérêt Provincial	Traversée ponts et routes	Ponctuelle
	17 134 820	Frais d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public provincial (hormis pour construction et implantation destinées à la publicité)	Demande d'autorisation	Ponctuelle
2	27 415 242	Produits de location des véhicules et engins appartenant à la Province	Location	Ponctuelle
	27 012 282	Produits sur la vente des cahiers de charge (DAO)	Vente des cahiers de charge	Ponctuelle
	27 022 291	Produits de vente des publications du Ministère	Vente des publications	Ponctuelle
	43-150	**Urbanisme**		
	A	**ACTES PROVINCIAUX D'INTERET COMMUN**		
1	17 136 142	**Taxe sur:**		
		a) permis de construire (autorisation de bâtir), de démolir, de modifier ou de transformer un immeuble à usage résidentiel de moins de 3 étages	Demande de permis	Ponctuelle
		b) permis de construction d'une station-service de 3 pompes maximum		
2		**Taxe sur décision de morcellement d'une parcelle:**	Demande de morcellement	Ponctuelle
		a) moins de 50 ares pour les terres urbaines		
		b) moins de 10 ares pour les terres rurales		
3	27 428 242	Frais d'avis urbanistique sur les concessions foncières	Demande d'avis	Ponctuelle
		a) moins de 50 ares pour les terres urbaines		
		b) moins de 10 ares pour les terres rurales		
4		Frais d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public provincial	Demande d'utilisation	Ponctuelle
5	[illegible]	Taxe sur construction ou implantation sur la voie publique des panneaux, enseignes et appareils destinés à recevoir une publicité graphique	Construction et implantation sur la voie publique	Annuelle
	27 428 250	Taxe sur autorisation de raccordement en eau et électricité des immeubles et morcellement des concessions foncières	Demande d'autorisation	Ponctuelle

N/

5

ANNEXE

...CRATIQUE DU CONGO
...INCE DU LUALABA

...STRUCTURES, TRAVAUX
...STRUCTION
...UCTION

...IF N° RECO/LBA/209 /2023
...CC-RECO/147 /EA/2018

	27 428 251	Taxe sur autorisation de raccordement en eau et électricité pour les immeubles à étages	Demande d'autorisation	Ponctuelle
	37 441 000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle
	B	**ACTES SPECIFIQUES A LA PROVINCE**		
1	17 136 148	Taxe sur la construction des antennes de télécommunication	Demande d'autorisation	Ponctuelle
	27 022 291	Produits de vente des publications du Ministère	Vente des publications	Ponctuelle
	43-150	**Habitat (Gestion Immobilière)**		
	A	**ACTES PROVINCIAUX D'INTERET COMMUN**		
1	27 415 230	Produits de location des maisons du domaine privé de la province	Location des maisons	Ponctuelle
2		Produit de vente des biens immobiliers du domaine privé de la Province	Vente d'immeuble par la province	Ponctuelle
3		Quotité sur la vente des immeubles non enregistrés au service des titres immobiliers	Vente d'immeuble par les privés	Ponctuelle
	B	**ACTES SPECIFIQUES A LA PROVINCE**		
	27 012 282	Produits sur la vente des cahiers de charge (DAO)	Vente des cahiers de charge	Ponctuelle
	27 022 291	Produits de vente des publications du Ministère	Vente des publications	Ponctuelle
	44-150	**Agriculture, Pêche & Elevage**		
	A	**ACTES PROVINCIAUX D'INTERET COMMUN**		
	17 134 210	Taxe sur permis de pêche	Demande de permis	Annuelle
		Taxe sur la déclaration des stocks poissons	Demande de la déclaration	Ponctuelle
1	17 135 200	**Taxe sur l'autorisation :**		
	17 134 213	a) d'ouverture d'un établissement de santé animale	Demande d'autorisation	Ponctuelle
	17 136 219	b) de pêche sportive, artisanale ou rurale		
		c) d'exploitation des poissons d'aquarium		
2		**Taxe d'inspection (contrôle sanitaire) et certification vétérinaire et phytosanitaire:**		
		a) inspection (contrôle sanitaire) des poissons d'aquarium	Réalisation d'une inspection sanitaire	Ponctuelle
		b) inspection de poisson, viande après abattage dans les abattoirs et tueries		
		c) inspection des animaux en circulation ou transfert		
		d) inspection phyto sanitaire ou contrôle sanitaire au moment de l'évacuation (produit pérenne et industriel pour les commerçants ainsi que les produits vivriers de première nécessité de grande quantité)		
3		**Taxe de mise en quarantaine des animaux (ou bétails) au niveau provincial en dehors des postes frontaliers**	Mise en quarantaine	Ponctuelle
4		**Taxe sur la destruction en dehors des frontières:**		
		a) des végétaux, des produits d'origines végétales;	Destruction	Ponctuelle
		b) des animaux et produits d'origine animale et autres denrées alimentaires		
5	27 485 200	**Frais de participation aux soins thérapeutiques et chirurgicaux dans les cliniques, dispensaires et labos vétérinaires publics**	Désinfection	Ponctuelle
6		**Taxe sur licence des produits agro industriels (café, cacao, caoutchouc)**	Demande de licence	Ponctuelle
	17 135 212	Taxe d'autorisation d'ouverture des dispensaires	Demande d'autorisation	Unique

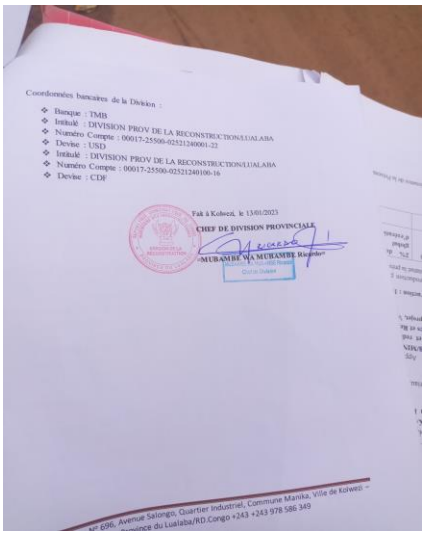

Coordonnées bancaires de la Division :

- Banque : TMB
- Intitulé : DIVISION PROV DE LA RECONSTRUCTION/LUALABA
- Numéro Compte : 00017-25500-02521240001-22
- Devise : USD
- Intitulé : DIVISION PROV DE LA RECONSTRUCTION/LUALABA
- Numéro Compte : 00017-25500-02521240100-16
- Devise : CDF

Fait à Kolwezi, le 13/01/2023

CHEF DE DIVISION PROVINCIALE

MUBAMBE WA MUBAMBE Ruandar

Avenue Salongo, Quartier Industriel, Commune Manika, Ville de Kolwezi -
Province du Lualaba/RD.Congo +243 +243 978 586 349